

Carnet

D'ACCORD RELATIF À L'EXEMPTION DE RINÇAGE DES CITERNES
de collecte des déchets dangereux liquides



**ACCORD RELATIF À L'EXEMPTION DE LA PRESTATION DE RINÇAGE DE LA CITERNE
À DÉCHET APRÈS DÉCHARGEMENT DANS L'INSTALLATION DE DESTINATION**



Entre d'une part la société ci-dessous désignée comme « **LE PRODUCTEUR** »

Nom de la société :

Adresse :

Représentée par :

(Nom, prénom, qualité)

Entre d'autre part la société ci-dessous désignée comme « **LE COLLECTEUR** »

Nom de la société :

Adresse :

Représentée par :

(Nom, prénom, qualité)

Entre d'autre part la société ci-dessous désignée comme « **INSTALLATION DE DESTINATION** »

Nom de la société :

Adresse :

Représentée par :

(Nom, prénom, qualité)

Il a été convenu ce qui suit pour le véhicule [comportant la citerne] ci-après désigné :

Numéro d'immatriculation :

Exemption Ponctuelle

Véhicule dédié au même client, pour un même déchet, sur rotations successives.

Dans ce cas d'exemption, l'accord sera tripartite.

L'exemption ponctuelle s'entend du..... au.....

Attention : Le rinçage est obligatoire après le dernier chargement

Exemption Permanente

Véhicule dédié à la prestation de collecte ou de transport des huiles usagées au sens du décret du 21 Novembre 1979

Dans ce cas d'exemption, l'accord sera bipartite et signé entre le collecteur et l'installation de destination.

L'exemption permanente est valable un an maximum à compter de la date de signature.

Fait à.....le

Cachet et signature
du PRODUCTEUR

Cachet et signature
du COLLECTEUR

Cachet et signature de
l'INSTALLATION DE DESTINATION

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'INSTALLATION DE DESTINATION

**ACCORD RELATIF À L'EXEMPTION DE LA PRESTATION DE RINÇAGE DE LA CITERNE
À DÉCHET APRÈS DÉCHARGEMENT DANS L'INSTALLATION DE DESTINATION**



Entre d'une part la société ci-dessous désignée comme « **LE PRODUCTEUR** »

Nom de la société :

Adresse :

Représentée par :
(Nom, prénom, qualité)

Entre d'autre part la société ci-dessous désignée comme « **LE COLLECTEUR** »

Nom de la société :

Adresse :

Représentée par :
(Nom, prénom, qualité)

Entre d'autre part la société ci-dessous désignée comme « **INSTALLATION DE DESTINATION** »

Nom de la société :

Adresse :

Représentée par :
(Nom, prénom, qualité)

Il a été convenu ce qui suit pour le véhicule (comportant la citerne) ci-après désigné :

Número d'immatriculation :

Exemption Ponctuelle

Véhicule dédié au même client, pour un même déchet, sur rotations successives.

Dans ce cas d'exemption, l'accord sera tripartite.

L'exemption ponctuelle s'entend du..... au.....

Attention : Le rinçage est obligatoire après le dernier chargement

Exemption Permanente

Véhicule dédié à la prestation de collecte ou de transport des huiles usagées au sens du décret du 21 Novembre 1979.

Dans ce cas d'exemption, l'accord sera bipartite et signé entre le collecteur et l'installation de destination.

L'exemption permanente est valable un an maximum à compter de la date de signature.

Fait à.....le

Cachet et signature
du PRODUCTEUR

Cachet et signature
du COLLECTEUR

Cachet et signature de
l'INSTALLATION DE DESTINATION

Three dashed rectangular boxes for signatures and stamps.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU PRODUCTEUR

**ACCORD RELATIF À L'EXEMPTION DE LA PRESTATION DE RINÇAGE DE LA CITERNE
À DÉCHET APRÈS DÉCHARGEMENT DANS L'INSTALLATION DE DESTINATION**



Entre d'une part la société ci-dessous désignée comme « **LE PRODUCTEUR** »

Nom de la société :

Adresse :

Représentée par :
(Nom, prénom, qualité)

Entre d'autre part la société ci-dessous désignée comme « **LE COLLECTEUR** »

Nom de la société :

Adresse :

Représentée par :
(Nom, prénom, qualité)

Entre d'autre part la société ci-dessous désignée comme « **INSTALLATION DE DESTINATION** »

Nom de la société :

Adresse :

Représentée par :
(Nom, prénom, qualité)

Il a été convenu ce qui suit pour le véhicule (comportant la citerne) ci-après désigné :

Número d'immatriculation :

Exemption Ponctuelle

Véhicule dédié au même client, pour un même déchet, sur rotations successives.

Dans ce cas d'exemption, l'accord sera tripartite.

L'exemption ponctuelle s'entend du..... au.....

Attention : Le rinçage est obligatoire après le dernier chargement

Exemption Permanente

Véhicule dédié à la prestation de collecte ou de transport des huiles usagées au sens du décret du 21 Novembre 1979.

Dans ce cas d'exemption, l'accord sera bipartite et signé entre le collecteur et l'installation de destination.

L'exemption permanente est valable un an maximum à compter de la date de signature.

Fait à.....le

Cachet et signature
du PRODUCTEUR

Cachet et signature
du COLLECTEUR

Cachet et signature de
l'INSTALLATION DE DESTINATION

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU COLLECTEUR

Bordereau d'exemption de rinçage :

Les étapes à respecter pour bien le remplir.



1
À remplir par
"le Producteur"

2
À remplir par
"le Collecteur"

3
À remplir par
"l'Installation
de destination"

ACCORD RELATIF À L'EXEMPTION DE LA PRESTATION DE RINÇAGE DE LA CITERNE À DÉCHET APRÈS DÉCHARGEMENT DANS L'INSTALLATION DE DESTINATION



Entre d'une part la société ci-dessous désignée comme « LE PRODUCTEUR »

Nom de la société :

Adresse :

1a Représentée par :
(Nom, prénom, qualité)

Entre d'autre part la société ci-dessous désignée comme « LE COLLECTEUR »

Nom de la société :

Adresse :

2a Représentée par :
(Nom, prénom, qualité)

Entre d'autre part la société ci-dessous désignée comme « INSTALLATION DE DESTINATION »

Nom de la société :

Adresse :

3a Représentée par :
(Nom, prénom, qualité)

Il a été convenu ce qui suit pour le véhicule (comportant la citerne) ci-après désigné :

Numéro d'immatriculation :

Exemption Ponctuelle

Véhicule dédié au même client, pour un même déchet, sur rotations successives.

2b Dans ce cas d'exemption, l'accord sera tripartite.
L'exemption ponctuelle s'entend du au

Attention : Le rinçage est obligatoire après le dernier chargement

Exemption Permanente

Véhicule dédié à la prestation de collecte ou de transport des huiles usagées au sens du décret du 21 Novembre 1979.

Dans ce cas d'exemption, l'accord sera bipartite et signé entre le collecteur et l'installation de destination.

L'exemption permanente est valable un an maximum à compter de la date de signature.

Fait à le

Cachet et signature
du PRODUCTEUR

Cachet et signature
du COLLECTEUR

Cachet et signature de
l'INSTALLATION DE DESTINATION



EXEMPLAIRE DESTINÉ AU COLLECTEUR